VILLE DE
CAEN
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Caen, le 26 octobre 2026

Le Maire

Monsieur Romain DELAUNAY

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de données de verbalisation dans la Ville de Caen que vous avez formulée auprès de nos services.

J'ai le regret de vous informer que je ne peux donner une suite favorable à celle-ci car les documents que vous nous demandez revêtent un caractère judiciaire et sont exclus du champ d'application du Livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Pour la demande relative aux forfaits post-stationnement (FPS), la ville de Caen n'est pas en mesure de communiquer ces données dans la mesure où les demandes de communication de documents administratifs doivent être précises. Or, en l'espèce la communication de "données" relatives au FPS est trop générale pour identifier le type de documents recherchés.

Avec nos regrets réitérés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des services

Eric PARIS

Ville de Caen – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9
DGS-DIR POLICE & SECURITE URB
Référence à rappeler : S26-011669 – Affaire suivie par : Laetitia BARBET
Téléphone : xxxxxxxxxx – Courriel : x.xxxxxx@xxxx.xx – www.caen.fr